

l'Alternative Budgétaire Fédérale 2007

› Le budget en bref

Mars 2007

Notre force collective

L'Alternative budgétaire pour le gouvernement fédéral 2007: Le budget en bref

Cette année, l'**Alternative budgétaire pour le gouvernement fédéral** s'intitule *Notre force collective* pour une raison très précise : les Canadiens réussissent le mieux lorsqu'ils travaillent ensemble. Lorsque nous devons répondre aux défis que la vie nous présente, nous comprenons l'avantage inhérent au regroupement. Nous savons que nous avons avantage à avoir recours à nos amis et à nos familles lors de crises personnelles plutôt que de tenter de les gérer seuls. Nous savons que le regroupement de notre pouvoir d'achat nous permet d'obtenir de meilleurs prix. Nous savons également qu'un gouvernement fédéral actif qui offre des programmes et des services économiques et transparents vaut chaque cent que nous versons en impôts et taxes.

Le plan décrit dans l'Alternative budgétaire pour le gouvernement fédéral de cette année garantira un accès à des études supérieures de qualité, abordables et contrôlées et commencera à s'attaquer à l'écrasante dette qui pèse sur bon nombre des jeunes Canadiens. Elle mettra en place un régime d'assurance-médicaments national, une stratégie nationale relative à l'habitation et un programme universel de garde d'enfants. En respectant les modalités établies à Kelowna, elle commencera à remplir nos obligations envers nos Premières nations et nos peuples autochtones. Elle créera un nouveau pacte réel avec les villes et les collectivités en réponse au problème des infrastructures en décrépitude et aux années de négligence financière. Elle renforcera le système d'assurance-emploi afin qu'il réponde aux besoins et aux réalités changeantes de la population

active. Elle répondra au réel déséquilibre fiscal : celui entre le gouvernement fédéral et les gouvernements provinciaux et municipaux et nos Premières nations. Plus important encore, elle répondra aux deux problèmes les plus importants de notre époque : les iniquités et l'état de notre environnement.

Alors qu'au cours des dernières années, l'ABF était en mesure de financer les programmes sociaux et les priorités à partir des surplus accumulés, les récentes politiques des conservateurs de Stephen Harper ont changé le paysage fiscal de façon dramatique. Des réductions d'impôt mal avisées et mal ciblées ont drainé les surplus des années précédentes : il n'y a simplement plus de place au niveau fiscal pour permettre à Stephen Harper de respecter ses engagements pour davantage de réductions d'impôt sans qu'il ait à effectuer des coupures massives dans les dépenses.

Ces deux orientations stratégiques—les réductions d'impôt et les coupures dans les programmes—feront qu'il sera impossible pour le gouvernement fédéral de répondre aux problèmes qui préoccupent les Canadiens : les iniquités croissantes, les soins de santé, l'environnement. En d'autres termes, les conservateurs mettent en œuvre des politiques qui minent complètement notre force collective et qui ne feront qu'accroître le sentiment d'insécurité ressenti par tous les Canadiens, sauf les plus riches.

L'ABF renverse les réductions d'impôt les plus problématiques des conservateurs—les réductions qui en font peu pour aider les personnes dans le besoin et qui représentent la dilapidation de notre capacité fiscale collective—en vue d'utiliser les sommes que nous versons en impôts d'une façon plus efficace et plus équitable. Nous sommes engagés à redéfinir le rôle des Forces armées pour le faire passer d'un rôle de combat à un rôle de maintien de la paix, d'appui à la souveraineté et d'aide en cas de catastrophe.

Il ne fait aucun doute que l'Alternative budgétaire pour le gouvernement fédéral 2007 met en place un plan ambitieux. Elle vise à corriger des années de négligence—une négligence envers les plus vulnérables d'entre nous et les programmes sociaux dont nous profitons tous en tant que société et qui tirent profit de notre force collective. Cependant, dans la poursuite d'une tradition de plus de dix années d'alternatives budgétaires pour le gouvernement fédéral, l'ABF 2007 : *Notre force collective* amène des décisions financières éclairées visant à répondre aux problèmes sociaux les plus criants, à créer les conditions pour une croissance économique et à garantir une réelle sécurité pour tous les Canadiens.

L'ABF : FINANCER L'AVENIR QUE NOUS VOULONS

Pour 2006–2007, nous projetons un excédent budgétaire sous-jacent de 9,2 milliards de dollars. Toutefois, une fois pris en compte le défraiement du coût des promesses faites sur les excédents budgétaires sous-jacents, l'excédent de planification chute à 4,7 milliards de dollars.

Pour 2007–2008, nous prévoyons un excédent budgétaire sous-jacent diminuant de près de 1 milliard de dollars pour s'établir à 8,1 milliards de dollars. Une fois pris en compte l'ensemble des promesses faites, l'excédent de planification diminue pour s'établir à 4,2 milliards de dollars. Pour les années ultérieures, l'excédent budgétaire sous-jacent oscille entre 7,7 et 8,3 milliards de dollars, mais les promesses à réaliser du gouvernement dont les coûts sont explicitement indiqués réduisent l'excédent de planification à entre 3,7 et 4,2 milliards de dollars par année.

Les excédents budgétaires à venir, l'examen et la réaffectation des dépenses, de nouvelles

TABLEAU 1 Mesures de dépenses de l'ABF (Changements par rapport aux propositions de dépenses actuelles)

(En millions de dollars)				
Premières nations	2007-08	2008-09	2009-10	Total
Kelowna				
Santé	125	200	285	610
Logement	420	230	245	895
Éducation	200	360	410	970
Possibilités économiques	38	40	42	120
Au-delà de Kelowna				
Bien-être des enfants	125	129	134	388
Viabilité financière	801	28	29	858
Gérance environnementale**	110	114	118	342
Revendications territoriales	500			500
Infrastructure sociale pour les Autochtones vivant dans les villes				
Mesures totales	30	40,7	50,9	122
Agriculture				
Coopératives de production	50	50	50	150
Initiatives d'agriculture biologique et durable	200	200	200	600
Relations canado-américaines				
	0	0	0	0
Garderies				
Programme national de garderies	1750	2750	3750	8 250
Villes				
Application immédiate du transfert de 5 cents de recettes tirées de la taxe sur l'essence	800	1 000		1 800
Transport en commun**	400	400	400	1 200
CIFA jusqu'à 5 milliards de dollars par année	75	175	300	550
Culture et arts				
Augmentation du budget du Conseil canadien des arts	0	50	50	100
Nouvelle politique sur les musées canadiens	75	75	75	225
Programmation régionale de SRC	42	52	52	146
Fonds canadien de télévision	50	75	100	225
Annulation des réductions au moyen de la réaffectation des dépenses	12,3	12,3	12,3	37
Défense				
Brise-glace	24	24	24	72
Objectif lié au RNB	460	802	1218	2 480
Environnement***				
Incitatifs de production d'énergie renouvelable	312,5	312,5	312,5	938
Transferts aux provinces, aux municipalités et aux Premières nations (pour le logement, le transport en commun, etc.)	462,5	462,5	462,5	1 388
Programmes d'efficacité énergétique des édifices et de l'éclairage	165	165	165	495
Mackenzie Valley, T.N.-O.	5	5	5	15

* Voir le chapitre sur l'impôt ** Voir le chapitre sur l'environnement *** Does not include environmental measures discussed in other chapters **NOTE** Le total peut ne pas être égal à 100 en raison de l'arrondissement.

TABLEAU 1 Mesures de dépenses de l'ABF (Changements par rapport aux propositions de dépenses actuelles)

(En millions de dollars)

Environnement*** <i>Continued</i>	2007-08	2008-09	2009-10	Total
SARA	55	55	55	165
Le fond environnemental de l'ABF	290	286	132	708
Remboursement d'impôt au titre de l'écoÉnergie	1 000	1 000	1 000	3 000
Égalité des femmes				
Annulation des coupures à Condition féminine	89,2	89,2	89,2	268
Budget de fonctionnement de Condition féminine Canada	5	5	5	15
Déséquilibre fiscal				
<i>Les propositions mentionnées figurent dans les autres chapitres</i>				
Soins de santé				
SSNA	405	463	527	1 395
Assurance-médicaments	2 500	2 750	3 000	8 250
Perfectionnement professionnel pour les travailleurs en soins de santé	200	200	200	600
Diminution des frais de scolarité	200	200	200	600
Logement				
Initiative de partenariat pour les sans-abri			150	150
Programme d'aide à la rénovation résidentielle**			150	150
Annulation des réductions du budget de programme de la SCHL	45	45	45	135
Initiative en matière de logement abordable	1 300	1 300	1 300	3 900
Efficacité énergétique pour les ménages à faible revenu **	100	100	100	300
Restructuration industrielle				
Initiative canadienne d'alphabétisation	10	10	10	30
Stratégie des compétences en milieu de travail	41	42	42	125
Fonds d'infrastructure de centres de formation et d'éducation	8	8	9	25
Accords de participation au marché du travail	700	700	700	2 100
Crédit d'impôt à l'investissement	500	500	500	1 500
Conseils de développement sectoriel	50	50	50	150
Appuis aux investissements dans certains secteurs	600	600	600	1 800
Fonds de transition juste**	100	100	100	300
Études postsecondaires				
Augmentation des transferts d'EPS de 3,9 sur trois ans	1 000	1 300	1 600	3 900
Pauvreté/inégalité				
Réorienter les prestations universelles en matière de garde d'enfants vers la PFCE*	2 355	2 426	2 498	7 279
Retraite				
<i>Voir le chapitre sur l'impôt</i>				
Dépenses totales	18 785	19 981	21 553	60 319

* Voir le chapitre sur l'impôt ** Voir le chapitre sur l'environnement *** Does not include environmental measures discussed in other chapters **NOTE** Le total peut ne pas être égal à 100 en raison de l'arrondissement.

mesures environnementales et l'absence de remboursement de la dette permettent à l'ABF de créer une marge de manœuvre financière suffisante pour le défraiement du coût de diverses mesures de dépenses.

Cette ABF diffère des ABF précédentes, en ce que les excédents budgétaires à venir pouvaient financer la grande majorité des mesures proposées dans l'ABF. Une nouvelle époque commence sur la scène financière fédérale étant donné que la diminution des excédents budgétaires empêchera d'importants réinvestissements dans l'infrastructure sociale et matérielle du Canada financés uniquement par la seule marge de manœuvre financière discrétionnaire. Plus le gouvernement réduit les impôts, plus la marge de manœuvre financière rétrécit.

La diminution des excédents budgétaires entraîne la question suivante : De quelle façon paierons-nous pour le Canada que nous voulons? Chaque réduction d'impôt qui réduit davantage la capacité fiscale rend cette question plus urgente. Si, comme il est prévu, le gouvernement fédéral adopte davantage de réductions d'impôt dans le budget fédéral de 2007 à venir, il est très probable que l'époque des importants excédents budgétaires fédéraux sera terminée. Et, comme ce point crucial approche, cela indique le besoin d'un débat sérieux sur la manière dont nous ferons les choix nécessaires pour payer pour l'avenir que nous voulons.

EXAMEN DES DÉPENSES ET RESPONSABILITÉ DÉMOCRATIQUE

L'ABF annulera plusieurs mesures fiscales et de dépenses qui ont été annoncées au cours des dernières années. Les économies entraînées par ces réaffectations serviront au financement des mesures proposées dans l'ABF.

Le processus d'examen et de réaffectation des dépenses de l'ABF cible les secteurs suivants :

- l'annulation de plusieurs réductions d'impôt annoncées dans le budget fédéral de 2006;
- la limitation de l'impartition de la part du gouvernement fédéral;
- l'abolition des versements en argent qui ont commencé aux termes du Programme universel en matière de garde d'enfants et la réaffectation de ces fonds à la Prestation fiscale pour enfants;
- l'annulation du traitement préférentiel du secteur du pétrole et du gaz par le régime d'imposition du revenu des sociétés;
- l'annulation et la réaffectation de certaines dépenses en matière de défense.

ÉQUITÉ FISCALE

Pour rehausser l'équité fiscale, l'ABF apportera au régime fiscal des modifications faisant en sorte que davantage de recettes proviennent des gens prospères et des sociétés et que ces fonds servent au soutien des Canadiens à faible revenu. Prises dans leur ensemble, ces mesures serviront aussi à compenser l'inégalité croissante des revenus de marché au Canada.

l'ABF apportera :

- L'introduction d'un nouveau taux d'imposition pour les revenus supérieurs à 250 000 \$
- La réduction des niveaux de contribution maximum aux REER et aux RER
- L'augmentation du taux d'inclusion des revenus tirés des gains en capital (sociétés et particuliers)
- L'élimination de la déductibilité à 50 % des dépenses de repas et de loisirs

- L'élimination du traitement spécial des options d'achat d'actions des employés
- Les fiducies de revenu (entités intermédiaires)
- L'augmentation de la Prestation fiscale canadienne pour enfants (PFCE) de plus de 1 500 \$ en 2009–2010
- Le réaménagement du Crédit d'impôt à l'emploi du Canada

LE DÉSÉQUILIBRE FISCAL

L'ABF adopte une approche complètement différente à l'égard de la question du déséquilibre fiscal. Nous effectuerons d'importants nouveaux investissements dans des projets nationaux relatifs aux soins de santé, aux garderies, aux études postsecondaires, au logement et au renouvellement des infrastructures, tout cela comportant des augmentations importantes des paiements de transfert fédéraux aux gouvernements provinciaux et, par l'entremise des gouvernements provinciaux, aux administrations locales.

Au total, cet investissement supplémentaire est plus important que la valeur totale du programme actuel de péréquation fiscale.

L'ABF fait aussi ressortir les questions fondamentales qui menacent l'avenir du fédéralisme fiscal canadien : l'absence de toute relation réelle entre la conception du système de péréquation et son objectif constitutionnel d'égaliser l'accès aux services; et l'impact nocif sur la capacité fiscale provinciale de la concurrence interprovinciale en matière de réduction d'impôts.

AUTOCHTONES

Soins de santé

Il importe d'octroyer du financement aux enfants, aux adultes et aux aînés des Premières nations afin qu'ils puissent combler de vive lutte leurs besoins fondamentaux en soins de santé et que le Programme de soins de santé non assurés (SSNA) soit viable. En premier lieu, l'ABF consacrerait un montant de 610 millions de dollars sur trois ans aux initiatives de soins de santé en ce qui touche le financement des soins de santé des Premières nations, conformément à l'Accord de Kelowna.

Éducation

Bien que les statistiques du gouvernement fédéral indiquent un écart constant de 18 % entre les résultats de l'EPS prodiguée aux Autochtones et aux Premières nations, le financement octroyé aux programmes d'EPS d'Affaires indiennes et du Nord Canada (AINC) demeure essentiellement figé au même niveau depuis 1996, compte tenu d'une hausse annuelle de 2 % qui se fixe bien en deçà des hausses au cours de la vie, de la croissance démographique des Premières nations et de l'augmentation des frais de scolarité. Afin de combler cet écart croissant, l'ABF consacra 970 millions de dollars sur trois ans.

Logement

L'ABF consacra 895 millions de dollars sur trois ans afin de réparer les logements actuels, de combler la pénurie à ce chapitre et de veiller à la durabilité du parc de logements actuels et nouveaux des Premières nations, ainsi qu'à l'implantation de nouveaux rouages axés sur le marché.

Possibilités économiques

Par la réforme du soutien du revenu, on pourra établir un lien important entre l'aide sociale, l'emploi et la formation de même que les autres

initiatives de promotion relatives au marché du travail. Ce lien permettra à chaque membre et collectivité de se perfectionner, particulièrement en ce qui concerne l'alphabétisation (de base, technologique et des communications) et les mesures de soutien à la culture. L'APN demande un investissement initial de 120 millions de dollars répartis sur trois ans afin d'entreprendre le travail à ces questions fondamentales.

Bien-être à l'enfance

En vertu des modalités actuelles, il y a sous-financement marqué des services par lesquels les familles peuvent assurer la prestation en toute sécurité de soins à l'intention de leurs enfants dans leur foyer ou leur collectivité. À ce titre, l'ABF consacra 388 millions de dollars sur trois ans aux familles des Premières nations afin qu'elles puissent assurer en toute sécurité la prestation de soins à l'intention de leurs enfants.

Viabilité fiscale

Depuis 1996, le gouvernement fédéral a maintenu un plafond arbitraire de 2 % aux hausses de dépenses relatives aux services essentiels. Ce pourcentage correspond à moins du tiers de la hausse moyenne de 6,6 % dont la majorité des Canadiens bénéficieront à chacune des cinq prochaines années par l'intermédiaire des transferts canadiens en matière de santé et de programmes sociaux. L'ABF prévoit donc investir 801 millions de dollars au cours de l'exercice 2007-2008 afin d'éliminer le manque à gagner qui résulte du plafond de 2 % sur dix ans. L'ABF élaborerait à ce chapitre une disposition d'indexation convenable, de façon à ce que les investissements tiennent compte à l'avenir du taux d'inflation et de la croissance démographique des Premières nations.

Intendance environnementale

Afin que les Premières nations prennent une part active à la prise de décisions environnementales, traitent les questions relatives aux bouleversements climatiques et s'y adaptent, elles nécessitent un investissement de l'ordre de 342 millions de dollars d'ici les trois prochaines années.

Le Canada a un passif éventuel estimé à 15 milliards de dollars ou plus pour régler les revendications globales et particulières relatives aux territoires et à la violation des traités conclus avec les Premières nations. Pour son premier exercice, l'ABF prévoit la mise de côté de 500 millions de dollars en vue du règlement de ces revendications. Cela représente seulement un « premier versement » à l'égard de cette dette envers les Premières nations. Quant au déroulement du processus de règlement, l'ABF comporte l'engagement de création de la capacité fiscale nécessaire pour le règlement de ces revendications non réglées ou de règlement de celles-ci par d'autres moyens.

Autochtones en milieu urbain

L'ABF consacra une enveloppe budgétaire de plus de 90 millions de dollars sur trois ans à l'intention des Autochtones en milieu urbain. Ce sont ensuite les organismes communautaires qui auront pour tâche d'affecter ce financement en fonction des préoccupations locales des Autochtones en milieu urbain, tout en tenant compte des liens entre le développement communautaire, les centres culturels et les stratégies d'emploi propres à chaque milieu urbain.

Centres d'amitié : des endroits permettant de composer avec les difficultés particulières des Autochtones en milieu urbain

Afin d'apporter une aide particulière aux centres d'amitié pour que ceux-ci continuent

de jouer un rôle vital en vertu d'un travail aux retombées rentables, l'ABF consacrerait un montant supplémentaire de 31,6 millions de dollars sur trois ans destiné aux programmes et à l'infrastructure.

AGRICULTURE

Les mesures et politiques suivantes seront lancées dans la présente Alternative budgétaire du gouvernement fédéral pour commencer à redresser les déséquilibres du marché entre les agriculteurs et les entreprises agroalimentaires et faire en sorte que l'agriculture redevienne un moyen de subsistance financièrement viable pour les familles agricoles.

1. La Commission canadienne du blé et d'autres mécanismes de marché agricoles coopératifs seront davantage renforcés et démocratisés, afin que les intérêts des agriculteurs soient protégés.
2. Les agriculteurs recevront de l'aide pour abaisser leurs coûts grâce à la création de coopératives d'achat et de production d'intrants. Cet aide est nécessaire afin de réduire la puissance de commercialisation des gigantesques entreprises agroalimentaires, qui est, à l'heure actuelle, virtuellement illimitée. L'ABF affectera 50 millions de dollars la première année afin d'établir ces nouvelles coopératives.
3. L'ABF affectera 250 millions de dollars par an en financements de relais sur les trois prochaines années pour aider à la conversion des méthodes de production biologiques, durables, et économes en énergie, ainsi qu'à d'autres méthodes de production de rechange.
4. Il faudrait offrir aux agriculteurs des mesures incitatives financières à court terme pour les

amener à réduire le rendement des cultures en conséquence, mais des subventions de cette sorte devront attendre jusqu'après la négociation d'un accord international pour la mise en œuvre d'un tel plan. Dans ce budget, nous prenons l'engagement d'entreprendre des pourparlers à cette fin avec d'autres pays exportateurs de céréales.

5. D'autres réformes comportant de faibles coûts comprendront a) l'interdiction de la privatisation des collections de semences; b) l'indication obligatoire sur les étiquettes des aliments de la présence d'ingrédients génétiquement modifiés; c) le lancement d'une campagne afin de mieux éduquer les consommateurs sur la façon dont les recettes réalisées sur les prix des aliments sont partagées parmi tous les acteurs agricoles, y compris les agriculteurs.

RELATIONS ENTRE LE CANADA ET LES ÉTATS-UNIS

Le gouvernement canadien devrait adopter une approche fondée sur la collaboration et le pragmatisme en matière de relations avec les États-Unis, comme il sied à des pays interdépendants qui ont de nombreux intérêts et valeurs en commun. Cependant, il devrait agir avec force lors de différends avec le gouvernement américain, plutôt que d'adopter l'approche conciliatoire des récents mois, et contester l'ALENA lorsque les intérêts stratégiques canadiens sont en jeu.

L'ABF s'efforcera plus particulièrement :

- de geler d'autres augmentations des dépenses militaires dans l'attente d'un examen public intégral des besoins en matière de défense du Canada, dans la perspective d'accorder la

priorité à la protection de la souveraineté et à l'appui des mesures de consolidation de la paix et des activités de maintien de la paix des Nations Unies;

- de mettre en œuvre les recommandations de la Commission Arar;
- d'imposer un moratoire à d'autres initiatives d'harmonisation (particulièrement celles traitant de la santé, de la sécurité et de l'environnement) dans le cadre du SPP et d'entreprendre un examen parlementaire intégral assorti de consultations publiques;
- de mettre fin aux efforts visant à démanteler la Commission canadienne du blé et de mettre en oeuvre des politiques afin de faire contrepoids aux dommages causés par l'Accord sur le bois d'œuvre aux travailleurs, aux petits et moyens producteurs et à leur collectivité;
- d'élaborer une politique de la sécurité des ressources faite au Canada.

L'APPRENTISSAGE ET LA GARDE DES JEUNES ENFANTS

Pour permettre l'atteinte des objectifs à long terme en matière de garderie, l'ABF augmentera le financement annuel pour l'AGJE à 5 milliards de dollars en 2010, année où tous les enfants âgés de trois à cinq ans devraient avoir accès à une place en garderie de qualité dans leur collectivité.

L'édification de ce système nécessitera:

1. de respecter les engagements bilatéraux à l'endroit des Premières nations, des provinces et des territoires relativement aux services d'AGJE;
2. de réorienter les fonds de l'Initiative sur les places en garderie;

3. de confirmer les fonds déjà engagés au terme du Cadre multilatéral pour l'apprentissage et la garde des jeunes enfants établi en 2003; et
4. de fournir un transfert supplémentaire.

LES VILLES ET LES COLLECTIVITÉS

En plus des mesures suivantes, l'ABF augmentera l'appui fédéral aux logements abordables, aux sans-abris, à la rénovation résidentielle et aux programmes d'amélioration du rendement énergétique, qui ont été éliminés par le gouvernement conservateur :

- *Une stratégie nationale des collectivités* : il doit y avoir une vision nationale qui formule l'importance et la nature du réseau national des collectivités que nous voulons avoir et soutenir au Canada.
- *Ministère du Développement des collectivités* : par un ministre influent en vue de s'attaquer aux aspects de politique et de programme des questions relatives aux collectivités.
- *Législation sur le bon voisinage* : obligera le gouvernement fédéral à appuyer les objectifs d'urbanisme locaux comme la revitalisation urbaine, le développement durable, la protection du patrimoine et l'appui au transport en commun au moyen de ses activités d'aménagement de ses édifices et de ses terrains. Il est essentiel pour cette initiative que le gouvernement fédéral conserve la propriété de ses actifs immobiliers car elle lui procure un important outil d'investissement dans les collectivités.
- *Accélérer le transfert des recettes tirées de la taxe sur l'essence*. Cela procurera aux municipalités une somme supplémentaire de 1,2 milliard de dollars en 2007-2008 et une somme

supplémentaire de 1 milliard de dollars en 2008–2009.

- *Agence du renouvellement des infrastructures canadiennes : Renouveler et verdir nos collectivités et notre économie.* L'ABF 2007 affecte 5 milliards de dollars par année au financement de cette agence nationale, qui entreprendra des projets d'infrastructure, d'efficacité énergétique et d'amélioration du rendement énergétique à frais partagés avec les autres paliers de gouvernement.
- *Supplément au titre du transport en commun écologique.* Pour atteindre les objectifs de Kyoto, nous devons faire du transport en commun une priorité. L'ABF utilisera une partie des recettes tirées de la taxe sur les combustibles fossiles pour affecter 1,2 milliards de dollars sur une période de trois ans à l'amélioration de l'infrastructure du transport en commun et pour rendre le transport en commun plus abordable.

LA CULTURE ET LES ARTS

L'ABF veillera à ce que l'augmentation unique de 20 millions de dollars contenue dans le budget fédéral de 2006–2007, ainsi que le versement unique de 30 millions de dollars promis pour 2007–2008 dans le budget fédéral de mai 2006 soient garantis comme financement permanent du budget de base du Conseil des Arts du Canada. En outre, l'ABF augmentera ce montant de 100 millions de dollars de financement permanent supplémentaire d'ici 2008–2009, pour réaliser l'objectif de la campagne en faveur de la multiplication par deux du budget du Conseil des Arts du Canada, comme le réclamaient au départ la Coalition canadienne des arts, ses alliés et ses partisans.

L'ABF appuie également d'autres appels à une augmentation du financement des arts et de la culture par le gouvernement fédéral et accordera à l'ensemble de programmes « Un avenir en art » du ministère du Patrimoine canadien un financement au titre des services votés.

La nouvelle politique muséale du Canada

L'ABF mettra en œuvre une nouvelle politique fédérale des musées, et investira 75 millions de dollars par an dans un nouveau soutien financier permanent du gouvernement fédéral pour atteindre les objectifs de la nouvelle politique.

Société Radio-Canada et

Fonds canadien de télévision

L'ABF donnera suite à la demande de la SRC pour des capitaux de démarrage de 20 millions de dollars et des dépenses de fonctionnement annuelles de 22 millions de dollars pour 10 nouvelles stations, afin de fournir les services de radiodiffusion de la SRC localement à six millions de Canadiens anglophones qui n'ont pas à l'heure actuelle de station locale. Ces montants seront augmentés respectivement de 5 millions de dollars en capital et de 5 millions de dollars en fonds de fonctionnement en 2008–2009 et en 2009–2010.

Répercussions de l'examen des dépenses pour les arts et la culture du Canada

L'ABF rétablira la réduction de 4,63 millions de dollars sur deux ans du Programme d'aide aux musées (PAM) du ministère du Patrimoine canadien (MPC). L'ABF reversera la réduction de 1,1 million de dollars qui a été appliquée au chapitre de l'exploitation des programmes du ministère du Patrimoine canadien, et la réduction de 11,9 millions de dollars qui a été imposée au Programme de diplomatie publique du ministère des Affaires étrangères.

DÉFENSE ET DÉVELOPPEMENT

Défense

L'ABF vise à redéfinir le rôle des forces armées afin d'en réorienter le rôle pour le faire passer d'un rôle de combat à un rôle de maintien de la paix pour les Nations Unies, d'appui à la souveraineté et d'aide en cas de catastrophe. L'ABF établira immédiatement un groupe d'experts pour évaluer l'orientation actuelle de la politique de défense au moyen d'audiences publiques dans toutes les régions du Canada pour faire participer le pays à un débat national sur la façon dont les Forces armées canadiennes peuvent le mieux représenter les priorités et les valeurs canadiennes. Ce groupe sera chargé de veiller à ce que les Forces armées canadiennes soient en mesure de s'acquitter de leurs responsabilités sur le plan du maintien de la paix, de la protection de la souveraineté et de l'aide en cas de catastrophe.

Le groupe d'experts sera chargé d'examiner les dépenses de défense pour garantir qu'elles sont compatibles avec ce changement d'orientation des Forces armées canadiennes. Notre examen des dépenses de défense garantira que les salaires des membres du personnel de défense ne seront pas touchés et que les dépenses nécessaires à la santé et à la sécurité de tous les membres du personnel militaire seront faites.

L'ABF affectera 960 millions de dollars à la construction, au Canada, de trois nouveaux brise-glace pour la garde côtière canadienne. Étant donné que ce financement sera affecté à la garde côtière dans le cadre de l'enveloppe de Pêches et Océans Canada, il ne sera pas qualifié de dépense de défense, même s'il contribuera à sécuriser et à défendre ce pays.

Développement

L'ABF établira un échéancier ferme pour que le Canada atteigne la cible de 0,7 % en 2015, fixant une cible provisoire de 0,5 % pour 2010. L'AFB augmentera l'aide étrangère de 460 millions de dollars en 2007–2008, de 802 millions de dollars en 2008–2009 et 1,2 milliard de dollars en 2009–2010. En outre, l'ABF orientera son aide sur l'éradication de la pauvreté et sera compatible avec les obligations du Canada en matière de droits de la personne et tiendra compte des perspectives de la société civile et des pauvres, au Canada et à l'étranger. Pour ce faire, nous solliciterons de la part du Parlement un mandat législatif en matière de dépenses consacrées à l'aide, ce mandat devant être réexaminé régulièrement.

ASSURANCE-EMPLOI

L'ABF établira un meilleur système, en premier lieu, d'une condition uniforme d'admission à l'AE de 360 heures de travail, afin d'abaisser la barrière élevée à l'admissibilité pour les travailleurs à temps partiel et temporaires et les nouveaux arrivants sur le marché du travail; en deuxième lieu, une augmentation des prestations. Ceci peut être réalisé en augmentant le taux des prestations à 60 % du revenu, en fonction des 12 meilleures semaines de revenu, et une augmentation de la période maximale de prestations à 50 semaines.

En augmentant progressivement le revenu assurable maximum de 39 000 \$ à 45 000 \$, on augmentera les recettes nettes tirées des cotisations pour couvrir les améliorations du programme.

ENVIRONNEMENT

L'ABF comprend un investissement total de 1,4 milliard de dollars environ par année pour l'expansion des secteurs de l'efficacité énergétique et de l'énergie renouvelable, ainsi que les initiatives suivantes :

1. Davantage d'incitations à la production pour les technologies de chauffage et d'électricité renouvelables à faibles répercussions.
2. Transferts supplémentaires aux provinces, municipalités et Premières nations pour investissement dans l'efficacité énergétique et l'énergie renouvelable. Ces fonds soutiendront divers programmes, y compris le logement à haut rendement énergétique pour ménage à faible revenu, des plans d'énergie communautaires, le transport en commun et une meilleure conception de l'aménagement urbain.
3. Soutien accru de programmes de remise en état des édifices, y compris la remise en état éconergétique de logements pour ménages à faible revenu, et mesures fiscales pour soutenir l'élimination graduelle de l'éclairage inefficace d'ici 2015.

L'ABF éliminera d'abord l'allocation supplémentaire qui permet d'inscrire 100 % des investissements dans les sables bitumineux comme dépenses pendant l'exercice où ils sont engagés.

L'ABF investira 25 millions de dollars sur cinq ans et quatre millions de dollars par année ensuite dans un réseau de zones protégées par l'intermédiaire de la Stratégie des zones protégées des Territoires du Nord-Ouest, de parcs nationaux proposés et de plans d'utilisation des terres régionales.

L'ABF renouvellera l'engagement du gouvernement canadien à appliquer la *Loi sur*

les espèces en péril (LEEP) et une somme de 275 millions de dollars sera investie sur cinq ans.

Tarification du carbone

L'ABF comprend la tarification des émissions de carbone pour intégrer les valeurs environnementales dans les prix du marché et réduire ainsi les émissions de sources industrielles et individuelles. L'ABF prévoit aussi l'application d'un système de cibles et d'échange de droits d'émission de gaz à effet de serre (GES) pour l'industrie lourde, les services publics et d'autres grands émetteurs.

À l'aide des revenus tirés du système d'échange de droits d'émission et de la taxe sur le carbone, l'ABF financera :

- 1) Une stratégie de transition équitable pour aider les travailleurs et collectivités touchées par le mouvement de l'emploi que suscite la transition vers une économie plus verte; et
- 2) Remboursement d'impôt pour énergie de biomasse, afin d'aider les Canadiens à revenu faible ou moyen à passer à la consommation de l'énergie durable.

Ces interventions orienteraient en définitive le Canada dans une voie efficace pour considérer le changement climatique. Elles se conjuguaient pour réorienter les impôts canadiens vers une économie moderne et un environnement plus sain, elles diminueraient la dépendance énergétique à long terme du Canada et augmenteraient les réserves d'énergie renouvelable à faibles répercussions. Elles réduiraient aussi la pollution de l'air et les troubles de santé connexes, amenuiseraient l'incidence des maladies respiratoires, permettraient d'économiser de l'argent en soins de santé et sauveraient des vies humaines.

ÉGALITÉ DES FEMMES

L'ABF rétablira les modalités antérieures, tout en accordant une augmentation substantielle au budget du Programme de promotion de la femme de Condition féminine Canada de 100 millions de dollars par an. Par ailleurs, en plus du financement de projets, le financement de base sera rétabli pour les groupes luttant pour l'égalité, y compris les services centrés sur les femmes.

L'ABF annulera également la coupure de 5 millions de dollars du budget de fonctionnement de Condition féminine Canada.

L'ABF mènera également une activité de budgétisation en fonction du sexe intégrale et transparente pour tous les aspects du budget fédéral.

SOINS DE SANTÉ

L'ABF prendra des mesures immédiates pour mettre en place le programme national d'assurance-médicaments qui s'impose pour fournir un accès égal aux principaux médicaments d'ordonnance dans tout le pays de façon rentable et tenir en échec l'augmentation des coûts des médicaments d'ordonnance. Les médicaments essentiels seront couverts de la façon dont l'assurance-maladie couvre à l'heure actuelle les frais d'hospitalisation et de médecin. Il serait financé selon le principe du partage des coûts à 50 % avec les provinces. L'ABF affectera 2,5 milliards de dollars en 2007-2008 au Programme national d'assurance-médicaments.

L'ABF engage également Ottawa à conclure un accord avec les Premières nations afin de satisfaire aux revendications du Plan d'action sur les services de santé non assurés des Premières Nations.

Pour régler la crise de main-d'œuvre imminente dans les soins de santé publics

L'ABF formule un plan pour progresser vers une « garantie de soins » significative, en faisant en sorte qu'il y ait assez de personnel de soins de santé, au bon endroit, fournissant les bons soins, au bon moment, moyennant un coût de 400 millions de dollars par an au cours des dix prochaines années. L'ABF augmentera le nombre de places dans les écoles de médecine et les écoles d'infirmiers, ainsi que d'autres programmes professionnels de santé, en fournissant davantage de financement postsecondaire. Aussi, l'ABF mettra en œuvre un programme de réduction de la dette des étudiants pour les diplômés d'écoles de médecine et d'écoles d'infirmiers et de programmes de professionnels de la médecine en contrepartie de la prestation de services à des régions insuffisamment desservies désignées.

Pour commencer à combler les lacunes de compétences dans le secteur des soins de santé, l'ABF engagera 200 millions de dollars par an sur trois ans pour un programme pilote de perfectionnement des travailleurs de la santé actuels.

LOGEMENT ET QUARTIERS

L'ABF renouvellera le financement pour la Stratégie des partenariats de lutte contre l'itinérance, et le Programme d'aide à la remise en état des logements (PAREL) pendant au moins cinq ans. L'ABF élargira aussi le mandat de l'Initiative de partenariats en action communautaire (IPAC), afin que des solutions à long terme à l'itinérance puissent être mises en place au niveau du quartier, où on en a besoin.

À l'automne 2006, le gouvernement fédéral a également annoncé des coupures du budget des programmes de logement de la Société

canadienne d'hypothèque et de logement (SCHL). L'ABF annulera ces coupures annuelles de 45 millions de dollars afin de rétablir le financement dont la SCHL a besoin pour élargir son stock de logements sociaux au Canada et pour effectuer les réparations dont le stock actuel a grandement besoin, particulièrement dans les quartiers qui dépérissent.

Le gouvernement Harper a également annulé un programme quinquennal de 500 millions de dollars dont l'objet était d'améliorer l'efficacité énergétique des ménages à faible revenu du Canada. L'ABF annulera les coupures du gouvernement et fournira le réinvestissement tellement nécessaire dans un programme d'efficacité énergétique.

Un cadre national du logement

Le Canada n'a toujours pas le cadre national du logement qu'on lui promet depuis longtemps.

Pour donner aux collectivités la stabilité et la prévisibilité dont elles ont besoin pour participer en tant que partenaires à part entière à la construction de logements abordables et pour garantir un approvisionnement suffisant de logements mixtes abordables, l'ABF augmentera le financement de 1,5 milliards par an.

Cette initiative en matière de logement abordable permettra :

- de construire 20 000 nouvelles unités de logement abordables par an;
- de rénover 8 000 unités par an pour faire en sorte que le stock actuel puisse continuer de subventionner les logements pour les ménages à très faible revenu.

RESTRUCTURATION INDUSTRIELLE, DÉVELOPPEMENT SECTORIEL, FORMATION ET PROTECTION POUR LES TRAVAILLEURS

Afin d'élaborer une stratégie industrielle nationale faisant participer toutes les parties prenantes correspondant aux demandes de la « nouvelle » économie, l'ABF prévoit les mesures suivantes :

- Établir des conseils de développement sectoriel étant chargés de relever les principaux défis économiques, les occasions et les interventions stratégiques secteur par secteur.
- Élargir les appuis propres à certains secteurs pour stimuler davantage d'investissements au Canada. Cette mesure sera financée par l'augmentation du taux de l'IRS de 0,5 point. Même après cette augmentation, l'IRS demeurera inférieur à l'IRS général aux États-Unis. Toutefois, l'ABF exemptera le secteur de la fabrication, en difficulté, de l'augmentation de l'IRS.
- Établir un Fonds de transition juste
- Annuler les réductions générales proposées du taux d'imposition des sociétés et affecter les économies à un crédit d'impôt temporaire pour l'investissement dans de nouvelles machines et de nouveaux équipements fabriqués au Canada.
- Examiner et modifier la *Loi sur Investissement Canada* pour garantir que les investissements étrangers au Canada entraînent d'importants bénéfices d'intérêt public.
- Annuler les pourparlers de libre-échange actuels avec la Corée du Sud et remplacer ces pourparlers par des efforts de négociation de relations commerciales plus équilibrées avec les pays de l'Asie-Pacifique, et utiliser la suspension des pourparlers de Doha pour

lancer de vastes consultations transparentes et faisant participer tous les paliers de gouvernement et tous les secteurs et procéder à l'examen d'intérêt public de toutes les positions commerciales actuelles.

- Adopter une « *Loi sur l'achat au Canada* » comportant des « mesures écologiques et de justice sociale » qui encouragent une stratégie de marché public coordonnée efficacement entre tous les paliers de gouvernement.

Formation

Malgré les profits record et les plaintes croissantes au sujet de la pénurie de main-d'œuvre, le Canada n'a toujours pas de politique fédérale uniforme visant la promotion de la formation et du perfectionnement en milieu de travail.

L'ABF établira quatre programmes de développement des compétences :

- **L'initiative canadienne d'alphabétisation** financera les nouveaux programmes en milieu de travail et dans la collectivité qui renforcent les compétences des adultes en lecture, en écriture et en mathématiques de base.
- Une **stratégie des compétences en milieu de travail** qui fournit un appui financier pour des projets pilotes innovateurs.
- Des **ententes de partenariat du marché du travail** avec toutes les provinces et tous les territoires visant l'augmentation des emplois d'apprentis, de l'alphabétisation et des compétences de base, le développement des compétences en milieu de travail, le soutien aux immigrants, aux Autochtones, aux travailleurs âgés et à d'autres travailleurs ayant actuellement un emploi et faisant face à des obstacles sur le marché du travail.
- Un **Fonds d'infrastructure de centre de formation et d'éducation** qui fait des investissements correspondants dans des

établissements et d'autres ressources de programme, y compris les programmes de soutien aux apprentis.

Protections pour les travailleurs

L'ABF prévoit les mesures suivantes :

- Rétablir un salaire minimum fédéral distinct (pour couvrir les travailleurs dans les industries réglementées par le gouvernement fédéral) au taux de 10 \$ de l'heure, indexé annuellement selon l'IPC.
- Promulguer les modifications aux lois en matière de faillite qui ont été adoptées par le Parlement avant l'élection de 2006.
- Modifier les règlements d'a.-e. pour qu'ils prévoient un soutien au revenu pour les congés de formation des travailleurs ayant actuellement un emploi, en fonction du modèle des prestations d'a.-e. pour la partie d'études des stages et modifier le *Code canadien du travail* et la *Loi sur l'emploi dans la fonction publique* pour qu'ils prévoient un droit à de la formation annuelle et à un congé d'apprentissage annuel d'au moins une semaine pour tous les travailleurs des milieux de travail réglementés par le gouvernement fédéral.

ÉTUDES POSTSECONDAIRES

L'ABF misera sur le programme de 2005 pour réduire les frais de scolarité, retirer les études postsecondaires du Transfert canadien en matière de programmes sociaux et créer un nouveau transfert pour études postsecondaires régi par une loi sur les études postsecondaires afin de garantir l'accessibilité et la qualité. Ce transfert s'élèvera à 3,9 milliards de dollars sur une période de trois ans. En réduisant le coût immédiat des études

postsecondaires, l'ABF réduira considérablement la dette des étudiants au fil du temps et atténuera la pression sur les programmes d'aide financière aux étudiants.

L'ABF éliminera les programmes d'aide inutilement coûteux comme le Régime enregistré d'épargnes-études (REEE), la Subvention canadienne pour l'épargne-études, les bons d'études, les bourses du millénaires, le crédit d'impôt pour manuels et l'exonération d'impôts du revenu provenant des bourses d'études. Les économies serviront au financement d'un système national de subventions fondées sur les besoins administré au moyen du Programme canadien de prêts aux étudiants.

PRIVATISATION, IMPARTITION ET PPP

La prestation par le secteur public des services publics résulte généralement en des services plus efficaces, moins coûteux, de meilleure qualité et assortis d'une plus grande responsabilité que la prestation par le secteur privé. Des services publics de haute qualité augmentent notre sécurité économique, sociale et environnementale collective globale.

L'ABF:

- mettra fin à la vente d'actifs publics, économisant au gouvernement fédéral 200 millions de dollars de frais bancaires et entraînant des économies annuelles permanentes;
- fermera les bureaux fédéraux de promotion des PPP;
- cessera de forcer les municipalités, les provinces et les territoires à utiliser des PPP pour leurs projets d'infrastructure;
- réaffectera le financement fédéral aux services publics plutôt qu'aux services privatisés :

- revitalisera la fonction publique fédérale et réduira l'impartition, ce qui économisera 945 millions de dollars sur trois ans;
- introduira une divulgation et une responsabilité entière pour les contrats gouvernementaux et les PPP;
- rendra la méthode de la comptabilisation du coût complet applicable aux estimations et au processus d'approvisionnement du gouvernement fédéral;
- renforcera l'appui aux programmes éliminés dans le cadre de l'examen des programmes fédéraux;
- exigera l'examen complet de l'efficacité en matière de coûts des incitatifs fiscaux, de l'impartition et des PPP comparativement à la prestation des services par le secteur public, et annulera ces incitatifs dans les cas qui s'y prêtent;
- rendra le processus budgétaire beaucoup plus transparent, responsable et démocratique, remplaçant ainsi le processus actuel très secret et contrôlé politiquement.

RETRAITE ET PRESTATIONS AUX ÂÎNÉS

Le Canada a besoin d'un plan complet pour aborder les besoins de sa société vieillissante. L'ABF entreprendra un examen important du système de revenu de pension pour garantir qu'il réponde aux besoins d'une population active qui évolue et qu'il s'attaque aux préoccupations de ces groupes qui sont confrontés à une plus forte incertitude à mesure qu'ils prennent de l'âge—particulièrement les femmes âgées qui restent seules.

Renforcement de la garantie d'un revenu de base

Nous augmenterons les prestations du SRG de 8 % supplémentaires, pour porter l'augmentation totale à 15 %, comme première étape du renforcement de la garantie d'un revenu de base pour les personnes âgées. Nous estimons le coût de cette mesure à environ 800 millions de dollars au cours de la première année.

Le Régime de pensions du Canada

Le Régime de pensions du Canada sera en mesure de respecter ses obligations au cours des 75 prochaines années, même s'il y a des variations économiques ou démographiques inattendues. Cependant, le plan présente encore des problèmes qui doivent être abordés.

Nous prendrons des mesures pour que les ministres fédéraux, provinciaux et territoriaux qui administrent le RPC mettent en œuvre une clause d'exclusion pour les soins des personnes âgées ou la prestation de soins dans le RPC.

Nous chargerons également les ministres d'effectuer un examen de la façon dont la période de cotisation au RPC est calculée, afin qu'ils examinent des mesures qui pourraient aider les immigrants récents à accumuler des pensions suffisantes.

Modifications au troisième palier du système de revenu de pension

Le plafond de cotisation à un REER maximum annuel pour 2007 s'établira à environ 4 000 \$. Nous estimons que les recettes fiscales augmenteront d'environ 600 millions de dollars à la suite de cette annulation. Les fonds ainsi engendrés seront réaffectés pour contribuer à financer l'augmentation prévue du SRG.

Réglementation des régimes de pension au lieu de travail

Nous mettrons en œuvre un fonds de garantie des prestations de retraite au niveau fédéral, et qui sera financé par les cotisations des employeurs qui parrainent un régime de pension sous juridiction fédérale. Un tel fonds garantira les pensions, jusqu'à un certain plafond, des travailleurs dont les prestations sont mises en danger par la banqueroute ou l'insolvabilité de leur employeur.

Priorité à l'examen du système de revenu de pension dans le cadre de l'élaboration des politiques

Le mandat du Secrétaire d'État pour les aînés sera élargi afin de comprendre la responsabilité pour la sécurité des pensions et de la retraite. Ensuite, le Secrétaire d'État entamera immédiatement un dialogue sur la sécurité de la retraite avec tous les intervenants et aura une année pour présenter un rapport au Parlement sur le résultat de ce dialogue national.



410-75, rue Albert, Ottawa (Ontario) K1P 5E7

TÉLÉPHONE 613-563-1341 TÉLÉC 613-233-1458 COURRIEL ccpa@policyalternatives.ca

Vous pouvez télécharger ce rapport gratuitement à partir du site Web du CCPA dont l'adresse est **www.policyalternatives.ca**. Il est possible d'en commander des exemplaires imprimés, au prix de 10 \$, en communiquant avec le bureau national.